

REUNION DU 18 FÉVRIER 2013

Convocation : 12 février 2013

Affichage : 20 février 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le douze février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : COLARD Antoinette (procuration donnée à Stéphane BARBÉ), DUPONT Olivier, GALBADON Thérèse.

Secrétaire de séance : FEUILLIE Claude

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 21 janvier 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations préalables :

- MARJO Christophe – 31 Hauteville : Modification d'ouvertures.
- LECONTE Marcel – 29 RN 13 Les Tourterelles : Construction d'un mur de clôture.
- PASQUIER Mickaël – 56 Le Bourg : Construction d'un mur de clôture.

Permis de Construire :

- ENAULT Ludovic – 41 Le Vurfrêne : Construction d'un garage.

PROJET D'OUVERTURE D'UN CENTRE DE REPOS POUR VEAUX AU MAUVAIS PAS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de l'entreprise QUALIVIA, qui est intéressée par les terrains du « Mauvais Pas », ainsi que les bâtiments qui y sont implantés. Ces terrains ont été préemptés par la SAFER, qui doit les attribuer prochainement, et l'entreprise QUALIVIA s'en est portée acquéreur.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment agricole pouvant recevoir des veaux débarquant d'Irlande, afin qu'ils s'y reposent durant 12 heures avant de reprendre la route, principalement vers les Pays-Bas et la Belgique. Un vétérinaire serait présent à chaque arrivée, et cela se passerait trois fois par semaine maximum.

Ce projet impliquerait la création d'un emploi permanent ainsi que des emplois à temps partiel.

Étant situé en zone agricole, la commune ne pourra qu'émettre un avis favorable si la SAFER décide d'attribuer ces terrains à l'entreprise QUALIVIA.

VOIRIE

- La Commission s'est réunie le 2 février et a prévu des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales à la « Tourelle ».
- La visibilité au STOP du « Câble » : il n'est pas possible d'installer un STOP pour les véhicules venant de Brix. C'était en effet le cas auparavant et les services de l'État et

de la gendarmerie l'avaient fait enlever. Il sera demandé au propriétaire de la maison située à l'angle de tenter d'améliorer la situation en enlevant une partie du talus et de l'arbre qui gênent la vue.

- Casse-vitesse de la Maison du Sonneur : celui-ci est descellé, plutôt que de le réparer, l'assemblée décide de l'enlever, d'autant qu'il ne tiendrait probablement pas le temps des travaux à venir à la Maison du Sonneur.
- L'accès en carrelage du groupe scolaire serait à refaire en enrobé, en même temps qu'une place réservée aux personnes handicapées serait créée à l'entrée de l'école.
- A compter du 1^{er} janvier 2013, il n'existe plus de convention entre la commune et la D.D.T.M. au titre de l'ATESAT. Les services de l'État ne proposent plus cette mission. Gilbert FLEURY indique à l'assemblée qu'une proposition a été reçue en mairie d'un cabinet privé qui propose cette mission pour 1,50 € HT par habitant. L'assemblée décide de ne pas donner suite à cette proposition.

BÂTIMENTS

- Ancienne station de pompage des « Martins » : La dalle a été coulée sur les cuves. Il reste à créer une ouverture sur le côté du bâtiment pour remplacer l'ouverture existante.
- Des travaux sont à prévoir au budget 2013 pour la rénovation du logement de fonction, qui sera vacant en fin d'année.

ACTP : DEVIS 2013

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3108,03 € TTC, payable en quatre échéances.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes de Couville, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme GONZATO indique à l'assemblée que les communes sont amenées à délibérer sur le changement des rythmes scolaires :

Les élèves auraient école les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. Cette loi est applicable normalement à la rentrée scolaire 2013.

Sur dérogation demandée avant le 31 mars 2013, un report à la rentrée 2014 peut être accordé. Cette dérogation se demande sans justificatif et ne peut pas être refusée.

Après concertation avec les représentants des parents d'élèves, le corps enseignant, et les communes voisines afin d'avoir une cohérence territoriale dans la décision, sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la dérogation pour appliquer ce nouveau rythme scolaire à la rentrée 2014.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mandater les frais de scolarité suivants :

- Un enfant en Moyenne Section de Maternelle à Sottevast, pour un montant de 769,21€.
- Un enfant en C.L.I.S. à Équeurdreville-Hainneville, pour un montant de 544,50€.

Considérant que ces deux dépenses sont obligatoires et qu'elles ne sont pas relatives à des dérogations, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à les mandater.

L'assemblée demande à ce que soit étudiée la possibilité de percevoir ces frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors-commune, tout en maintenant sa position sur les dérogations.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE EMILE ZOLA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de subvention du collège Émile Zola pour un voyage linguistique en Espagne. Neuf enfants de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 40 € par enfant, soit un montant total de 360 €. Cette dépense sera imputée sur l'article 6574 du Budget 2013.

REPAS DES AÎNÉS

Stéphane BARBÉ annonce à l'assemblée que la commission a décidé de reconduire la même formule qu'en 2012, dans laquelle tout est compris, de l'apéritif au café, de la décoration de table au service, y compris le pain. Une partie de l'assemblée, notamment Elisabeth GONZATO, Claude FEUILLIE, et Yves HAIRON, réagit à cette décision en indiquant qu'il est dommage de ne pas faire travailler la boulangère en activité sur la commune. Stéphane BARBÉ indique que le montant du pain est trop peu élevé pour donner lieu à débat. Les opposants à cette décision répondent que c'est une question de principe plus que de coût. La commission maintient sa position.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Budget Primitif 2013 : La préparation du budget en conseil se fera le mercredi 27 mars et le vote du budget 2013 est fixée au lundi 15 avril 2013, à 20h30.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion se tiendra le lundi 15 avril, à 20h30, à l'occasion du vote du Budget.

Fin de la séance : 22h15